
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 9 octobre 2022, 9 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Steve Fontaine

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2022-292

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Mandat SMI Performance - Étude d'opportunité de mise en commun de services et ressources entre les villes de La Sarre et Macamic

Résolution no 2022-293

ATTENDU QUE la Ville souhaite optimiser le fonctionnement et les opérations à l'interne;

ATTENDU QU'un diagnostic opérationnel a été réalisé par la firme SMI Performance dans le cadre d'une étude d'opportunité de mise en commun de services et ressources entre les villes de La Sarre et Macamic;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre en procédant à l'implantation des recommandations suite au diagnostic;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la Ville accepte la proposition de SMI Performance au montant de 81 150 \$ plus taxes pour l'implantation de la méthode SMI et ses outils de planification;

QUE la dépense sera financée à même le surplus accumulé.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2022-294

La prochaine séance est prévue le 1 novembre 2022 à 19 h et sera diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

Que l'assemblée soit levée à 9 h 15.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière